Evaluation intermédiaire année 2024 du schéma directeur de l'autonomie 2022-2026

Mission Evaluation des politiques de l'autonomie

Sommaire

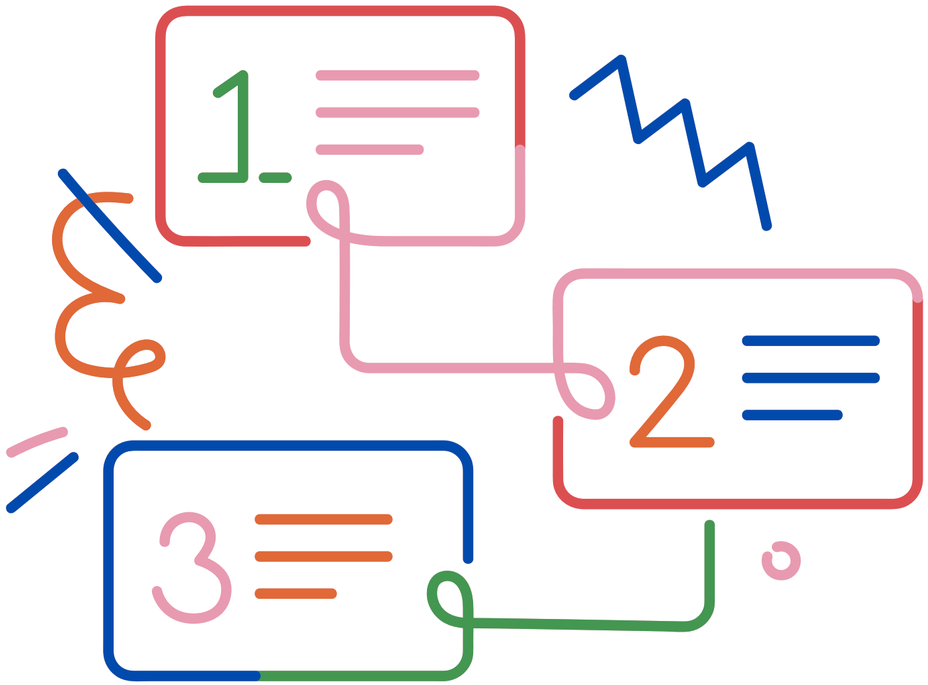

01. Eléments de contexte
02. les 5 Orientations et 22 actions
03. Etat d’avancement
04. Bilan
05. Prospectives

Elements de contexte

Le Schéma Directeur 2022-2026 adopté le 16 décembre 2021 vise à anticiper les enjeux du vieillissement de la population et à mieux structurer l'offre de services en faveur de l'autonomie, dans une logique d'adaptation territoriale et d'innovation sociale.

En Corse, 29% de la population a plus de 60 ans, et la tranche des 80 ans et plus connait une hausse annuelle de 2,5%.
En tant que région métropolitaine la plus âgée, il était ambitieux et nécessaire de se doter d'un document stratégique dédié à l'accompagnement de la perte d'autonomie et du handicap.

Ce schéma se décline en **cinq grandes orientations** et **22 fiches actions**. Ses axes majeurs s'appuient sur la cohérence des politiques de maintien à domicile, de l'hébergement, les services médico-sociaux , de la Silver économie et de l'innovation dans l'accompagnement.

L'évaluation intermédiaire conduite durant le premier semestre 2025 permet de mesurer les avancées, d'identifier les leviers à renforcer et de préparer la dernière phase du schéma. Elle résulte:

- des nombreux entretiens semestriels réalisés dès 2022 par l'équipe projet chargée du suivi
- des contributions des pilotes des actions
- et de l'analyse du bilan de la chargée de projet.

Dès l'élaboration du schéma directeur de l'autonomie, plusieurs outils de suivi ont été mis en place tel que l'outil de suivi de l'avancée générale, le tableau de bord de suivi par action (avec objectifs, niveau de réalisation de l'action, indicateurs de suivi) et de suivi financier.

Les entretiens ont permis de mettre en évidence les points forts et les faiblesses dans la mise en œuvre des actions et leurs modalités, certains freins ont été mis en avant notamment la question des ressources humaines, les contraintes financières, le manque de temps disponible pour certaines actions en sus de l'activité quotidienne des services.

1. Les 5 orientations stratégiques et 22 actions menées

1. Invechjà bè in casa soia, donner la possibilité de bien vieillir chez soi

- Action 1.1 Développer une culture commune autour de la prévention et du repérage des fragilités
- Action 1.2 Mieux communiquer sur l'offre de prévention pour faire connaitre et rendre accessible cette offre au plus près de chacun
- Action 1.3 Améliorer le repérage des personnes âgées isolées et leur accompagnement
- Action 1.4 Améliorer le cadre de vie et l'accès aux aides techniques
- Action 1.5 S'appuyer sur la Silver économie et l'innovation pour favoriser le bien vieillir
- Action 1.6 Poursuivre la démarche d'amélioration de la qualité de l'accompagnement à domicile
- Action 1.7 S'appuyer sur le déploiement du DAC afin d'améliorer la coordination autour des situations complexes

2. Impulser et accompagner la structuration d'une offre intermediaire inclusive

- Action 2.1 : Développer une offre d'habitat intermédiaire permettant l'inclusion sociale
- Action 2.2 : Renforcer le dispositif d'accueil familial
- Action 2.3 : Poursuivre la création d'une offre de résidence autonomie afin de mailler le territoire

3. Transformer l'offre médico-sociale existante, l'adapter à l'évolution des attentes et la rendre accessible

Action 3.1 : Poursuivre la structuration et la modernisation du secteur de l'aide à domicile

Action 3.2 : Adapter le modèle d'EHPAD aux enjeux du territoire Corse

Action 3.3 : Accompagner la transformation de l'offre médico-sociale dans le domaine du handicap et améliorer la réponse aux besoins spécifiques

Action 3.4 : Déployer un plan massif de soutien à l'investissement dans les ESMS

Action 3.5 : Améliorer le soutien aux proches aidants

Action 3.6 : Participer à l'amélioration de l'attractivité des métiers de l'autonomie et agir pour l'amélioration des conditions de travail

4. Fonder un nouveau pacte social autour de la citoyenneté pour une Corse plus inclusive

Votre texte de paragraphe

Action 4.1 : Refondre le guichet d'accueil des personnes âgées et leurs aidants

Action 4.2 : Simplifier et faciliter l'accès à l'information et aux droits pour les usagers

Action 4.3 : Renforcer le pouvoir d'agir des personnes et mieux prendre en compte la parole des usagers et de leurs familles

Action 4.4 : Poursuivre la démarche pour une société Corse plus inclusive

5. Renforcer l'ancrage territorial des politiques de l'autonomie et améliorer leur gouvernance

Action 5.1 : Expérimenter de nouveaux modes de coordination infra-territoriale dans le cadre de la Conférence des financeurs

Action 5.2 : Améliorer le pilotage de l'offre par la donnée à travers la mise en place d'un observatoire de l'autonomie

3. Bilan des orientations

1. Invechjà bè in casa soia, donner la possibilité de bien vieillir chez soi

L'orientation répond de façon satisfaisante en grande partie aux objectifs fixés. D'important moyens ont été mobilisés autour du repérage de la fragilité, l'impact est positif et les premiers effets sont ressentis auprès du public concerné.
3 actions à poursuivre : Action 1.2, 1.3 et 1.7
Actions terminées ou interrompues: 1.6
Action terminées avec valeur ajoutée: 1.1, 1.4, 1.5

Efficacité **** Pertinence **** Efficience ** Cohérence *** Impact ****

2. Impulser et accompagner la structuration d'une offre intermediaire inclusive

L'orientation 2 au regard des indicateurs de suivi répond de manière assez satisfaisante aux objectifs fixés. Toutefois l'action 2.1 n'a pas atteint les objectifs escomptés et doit être poursuivie.
2 actions à poursuivre : 2.1, 2.3
Actions terminées ou interrompues: 2.2

Efficacité *** Pertinence **** Efficience ** Cohérence *** Impact ***

Critères évalués sur 5 *

Bilan des orientations 2/2

3. Transformer l'offre médico-sociale existante, l'adapter à l'évolution des attentes et la rendre accessible

40 à 60%

L'orientation 3 au regard des indicateurs d'évaluation est satisfaisante. Les actions 3 et 4 ont atteint leurs objectifs. Les actions 3.1, 3.2, 3.5 et 3.6 sont à poursuivre.

Efficacité *** Pertinence *** Efficience *** Cohérence *** Impact ***

4. Fonder un nouveau pacte social autour de la citoyenneté pour une Corse plus inclusive

40 à 60%

L'Orientation 4 au regard des critères d'évaluation ne répond que moyennement aux objectifs. Cependant, l'action 4.1 action phare de l'orientation montre des critères d'evaluation positifs pour lesquels un enjeu important est attendu. Les actions 4.2, 4.3 et 4.4 doivent se poursuivre

Efficacité ** Pertinence*** Efficience** Cohérence*** Impact **

5. Renforcer l'ancrage territorial des politiques de l'autonomie et améliorer leur gouvernance

20 à 40%

L'orientation 5 n'a pas été engagée, cependant la coordination infra territoriale sera assurée par la création du service public territorial de l'autonomie (SPDA), l'observatoire du vieillissement envisagé sera porté par le gérontopôle.

Critères évalués sur 5 *

Réalisation des actions

Répartition du niveau de réalisation des actions

80 à 100%

Action 1.3 : Améliorer le repérage des personnes âgées isolées et leur accompagnement
Action 1.6 : Poursuivre la démarche d'amélioration de la qualité de l'accompagnement à domicile
Action 1.7 : S'appuyer sur le déploiement du DAC afin d'améliorer la coordination autour des situations complexes
Action 3.1 : Poursuivre la structuration et la modernisation du secteur de l'aide à domicile

18% des actions

60 à 80%

Action 1.1 : Développer une culture commune autour de la prévention et du repérage des fragilités
Action 1.4 : Améliorer le cadre de vie et l'accès aux aides techniques
Action 3.2 : Adapter le modèle d'EHPAD aux enjeux du territoire Corse
Action 3.4 : Déployer un plan massif de soutien à l'investissement dans les ESMS
Action 3.6 : Participer à l'amélioration de l'attractivité des métiers de l'autonomie et agir pour l'amélioration des conditions de travail

23% des actions

40 à 60%

Action 2.1 : Développer une offre d'habitat intermédiaire permettant l'inclusion sociale
Action 2.2 : Renforcer le dispositif d'accueil familial
Action 2.3 : Poursuivre la création d'une offre de résidence autonomie afin de mailler le territoire
Action 3.3 : Accompagner la transformation de l'offre médico-sociale dans le domaine du handicap et améliorer la réponse aux besoins spécifiques
Action 4.1 : Refondre le guichet d'accueil des séniors
Action 4.2 : Simplifier et faciliter l'accès à l'information et aux droits pour les usagers
Action 4.3 : Renforcer le pouvoir d'agir des personnes et mieux prendre en compte la parole des usagers et de leurs familles

32% des actions

20 à 40%

Action 1.2 : Mieux communiquer sur l'offre de prévention pour faire connaitre et rendre accessible cette offre au plus près de chacun
Action 3.5 : Améliorer le soutien aux proches aidants
Action 4.4 : Poursuivre la démarche pour une société Corse plus inclusive

14% des actions

0 à 20%

Action 1.5 : S'appuyer sur la Silver économie et l'innovation pour favoriser le bien vieillir
Action 5.1 : Expérimenter de nouveaux modes de coordination infra-territoriale dans le cadre de la Conférence des financeurs
Action 5.2 : Améliorer le pilotage de l'offre par la donnée à travers la mise en place d'un observatoire de l'autonomie

14% des actions

Résultats

- 41% des actions (9) sont finalisées ou engagées. 32% (7) sont en cours de réalisation. 28% sont non engagées ou faiblement initiées (6).

10 actions sont à poursuivre au delà de la période initiale du schéma.

- L'orientation 1 pour le maintien à domicile a été une priorité structurante et a nécessité de nombreux moyens humains et financiers ainsi qu'une mise en œuvre d'une coordination des différents pilotes, partenaires et acteurs. L'orientation a permis le déploiement du programme de prévention ICOPE qui met en œuvre un repérage important de la fragilité, la création avec le service civique solidarité senior en partenariat, un travail partenarial avec le DAC. Action innovante avec la création du Gérontopôle de Corsica...Ce travail mis en lumière des actions ayant vocation à se poursuivre. Cette orientation traduit la volonté d'anticiper la perte d'autonomie.

- L'orientation 2 a permis le développement d'une offre alternative à l'offre classique du domicile et de l'établissement, elle a permis la création de deux résidences autonomie en Cismonte, et le dispositif d'accueil familial a eu second souffle notamment en misant sur la formation de son personnel, et 7 projets d'habitats inclusif programmés pour la période 2024-2031.

- La transformation de l'offre médico sociale (orientation 3), orientation majeure du schéma a vu se développer une offre pour le handicap afin de répondre aux besoins spécifiques (amendements Creton, SAVS, SAJ), Investissement : un plan massif de soutien a permis de mobiliser plus de 13M€ sur les 15M€ prévus pour les établissements. Contractualisations: le nombre de CPOM élaborés et signés en constante augmentation. Soutien à l'attractivité des métiers: mise en place de la dotation qualité versée aux SAD et revalorisation salariale pour plus de 30M€. une généralisation de la télégestion sur le territoire pour les SAAD pour garantir une meilleure qualité de suivi des intervention. Un soutien financier de 150000€ accordé pour la création d'une plateforme des métiers de l'autonomie

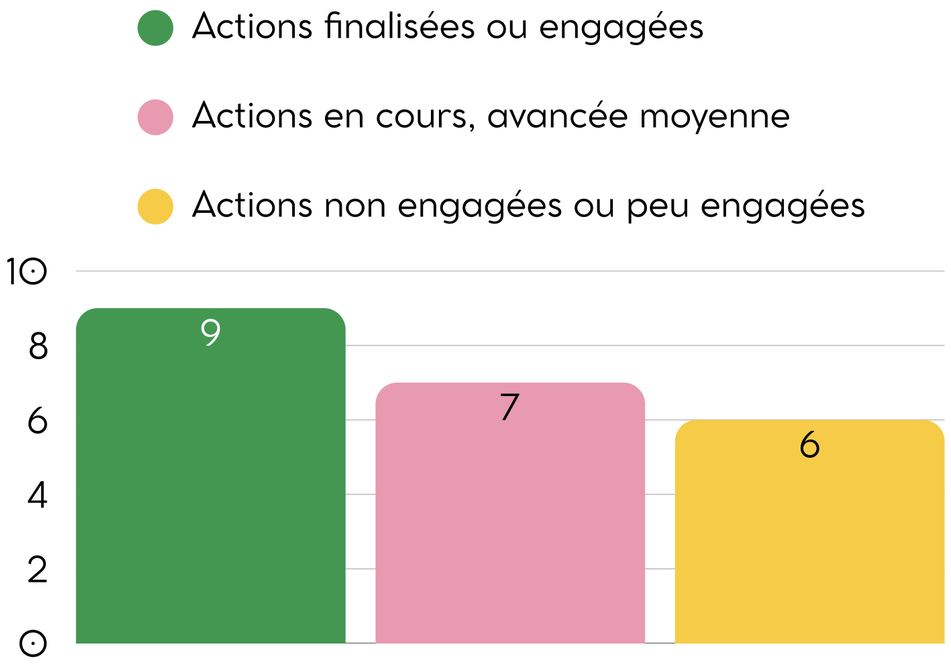

- L'orientation 4 nouveau pacte social pour une corse plus inclusive a vu son action 4.1 "création du guichet unique" devenir une de ses actions phare du schéma en misant sur un accueil de qualité (la création d'un numéro vert unique, et des guichets mobiles pour faciliter l'accès aux droits et aux services pour tous), en instaurant de nouvelles méthodes de travail comme le design de service.

Le conseil de la citoyenneté (CCA) a été crée et impliqué dans l'élaboration du schéma. Simplification et l'accès au droit: la création du portail des ressources sociales de la collectivité a permis d'accompagner les usagers dans leurs démarches en centralisant les informations.

- Le non commencement de l'orientation 5 ne doit pas être considéré comme un échec, il s'agit d'une étape préparatoire issue du travail et du résultat des actions en cours. La coordination infra territoriale sera mise en place via le SPDA (service public de l'autonomie) et un meilleur pilotage par la donnée sera effectué via un observatoire du vieillissement intégré au Gérontopôle di Corsica

Les résultats du bilan intermédiaire obtenus sur les différentes orientations sont satisfaisants, avec 72% des actions réalisées, démontrant une efficacité perceptible de nos axes de travail. Les initiatives ont conduit à une augmentation significative de l'engagement des agents, avec un impact visible de l'implication de la collectivité. Ce bilan à mi parcours est globalement positif, les mois à venir permettront d'achever les actions en cours et un nouveau bilan sera réalisé. Les éléments disponibles confirment une stratégie volontariste et ambitieuse et nécessitent une implication et un suivi budgétaire plus conséquent.

Bilan financier du schéma 2022-2026: il met en évidence un montant prévisionnel aligné sur les objectifs stratégiques, le suivi des dépenses sera poursuivi avec une attention particulière

Montant prévisionnel 2022-2026: **88 956 411,03 €**
Montant réellement dépensé au 1er septembre 2025**: 56 364 609,50 €**

Prospectives

De nombreuses actions ont été engagées et déjà réalisées, permettant, la mise en place de nouveaux dispositifs sur le territoire, et l'amélioration de l'existant. Cependant, plusieurs initiatives méritent d'être consolidées ou poursuives, certaines ayant rencontrer des difficultés d'ordre organisationnel (RH), financières ou techniques.
Aussi, dans un contexte budgétaire contraint, il apparait nécessaire pour l'élaboration du prochain schéma de miser sur deux axes essentiels:

La prévention et l'accompagnement du public fragile

-> perspectives de travail prioritaire:

1. Renforcer la prévention et la communication

- Mieux faire connaitre l'offre de prévention grâce à un plan de communication renforcé
- Mobiliser davantage les acteurs locaux
- Développer une culture commune autour de la prévention et du repérage des fragilités
- Améliorer le repérage des personnes âgées isolées et leur accompagnement

2. Améliorer la coordination et l'organisation des parcours

- Le déploiement du SPDA centré sur la prévention, la coordination des services, le maintien à domicile et l'innovation permettra de renforcer l'autonomie des personnes fragiles, d'optimiser l'usage des ressources et de construire un territoire plus inclusif et solidaire
- S'appuyer sur DAC afin d'améliorer la coordination autour des situations complexes, optimiser la coordination avec la MDPH
- Intégrer la dimension intergénérationnelle et inclusive dans les futures politiques publiques.

3. Soutenir l'innovation et la silver économie

- Développer la création d'un living lab bien vieillir
- Déployer des services innovants favorisant l'autonomie
- Développer la transformation numérique et l'intégration des outils technologiques.

4. Améliorer les conditions de vie et l'accès aux différentes aides

- Faciliter l'accès aux aides techniques (création d'un local dédié)
- Développer l'offre de maintien à domicile et miser sur la création de nouvelles places via les résidences autonomie, habitat inclusif et partagé
- Poursuivre la transformation de l'offre médico sociale dans le champ du handicap et l'adaptation des EHPAD au territoire de la Corse
- Valoriser et inclure les aidants dans l'accompagnement de l'usager

5. Soutenir les aidants

- créer et développer des dispositifs de soutien et de formation pour les aidants
- Soutenir le déploiement des espaces de répit et d'accompagnement psychologique
- Valoriser le rôle de l'aidant, structurer le parcours avec la création d'un poste de référent au sein de la direction de l'autonomie

6. Valoriser et soutenir les métiers du secteur

- Intensifier la réflexion sur les métiers du Medico social avec les différents partenaires locaux
- Renforcer l'attractivité, la formation et le soutien des professionnels
- Consolider les innovations territoriales et renforcer la territorialisation de l'offre

7. Renforcer la gouvernance

- Mettre en place des bilans intermédiaires réguliers avec les pilotes et le référent comptabilité pour ajuster la mise en œuvre budgétaire entre le planifié et le réalisé.
- Associer le CCA au suivi intermédiaire des actions du schéma
- Construire une évaluation partagée avec les professionnels du secteur et usager via une enquête de satisfaction

Garantir l'équité territoriale, veiller à l'égalité d'accès aux services et dispositifs sur les territoires

FONCTIONNEMENT AUTONOMIE PROG 5131 - APA PROG 5134 - Prestations aux Personnes agées (hors APA) PROG 5141 - Personnes handicapées	***2018***		***2019***		***2020***		***2021***		***2022***		***2023***		***2024***		***2025***	
GLOBAL Dépenses	112 069 587,83 €		114 298 311,34 €		120 795 821,55 €		126 660 014,46 €		135 508 617,35 €		142 826 389,14 €		149 221 640,25 €		156 736 074,58 €	
GLOBAL Recettes	27 720 420,25 €		29 490 897,98 €		29 555 476,57 €		35 193 411,59 €		39 702 372,66 €		39 048 052,86 €		51 321 936,22 €		55 250 666,60 €	
dont CNSA concours APA/PCH et tarif plancher	23 599 741,09 €	85,13%	24 473 379,51 €	82,99%	22 005 192,94 €	74,45%	26 296 612,24 €	74,72%	28 764 154,01 €	72,45%	31 009 051,26 €	79,41%	36 214 591,93 €	70,56%	40 754 708,15 €	73,76%
dont CNSA dotation compl SAAD /revalo art. 47 SEGUR	61 321,25 €	0,22%	668 118,52 €	2,27%					3 883 587,90 €	9,78%	3 791 318,16 €	9,71%	7 882 917,54 €	15,36%	5 655 123,12 €	10,24%
dont CNSA Fonds mobilité SAAD															1 437 161,00 €	2,60%
dont CNSA AVP													4 875,00 €	0,01%	18 825,00 €	0,03%
dont CNSA AMI SPDA															43 000,00 €	0,08%
dont CNSA AAP Conf des financeurs			639 407,63 €	2,17%					571 911,89 €	1,44%	684 178,22 €	1,75%	862 984,84 €	1,68%	759 629,49 €	1,37%
dont CNSA concours MDPH	752 850,00 €	2,72%	664 000,00 €	2,25%	630 614,30 €	2,13%	688 884,21 €	1,96%	1 022 188,18 €	2,57%	560 617,07 €	1,44%	785 721,07 €	1,53%	810 280,92 €	1,47%
dont ARS FIR PAERPA	109 500,00 €	0,40%	120 000,00 €	0,41%	89 500,00 €	0,30%										
dont ARS MAIA	589 009,00 €		435 597,00 €	1,48%												
dont AND Financement Service Civique Seniors													2 857,44 €	0,01%		
dont obligations alimentaires	356 021,88 €	1,28%	801 376,59 €	2,72%	873 860,80 €	2,96%	474 979,48 €	1,35%	676 121,01 €	1,70%	843 714,91 €	2,16%	908 440,66 €	1,77%	910 746,64 €	1,65%
dont récupérations successions	957 331,58 €	3,45%	400 638,60 €	1,36%	4 875 611,30 €	16,50%	6 042 240,85 €	17,17%	3 638 000,71 €	9,16%	1 905 239,54 €	4,88%	2 790 391,19 €	5,44%	3 782 911,86 €	6,85%
dont récupération indus et reversements	231 798,74 €	0,84%	197 944,65 €	0,67%	868 302,08 €	2,94%	1 200 507,17 €	3,41%	656 913,23 €	1,65%	247 160,30 €	0,63%	308 885,90 €	0,60%	218 460,84 €	0,40%
dont remboursements CESU	86 326,93 €	0,31%	120 746,20 €	0,41%	211 047,56 €	0,71%	482 546,76 €	1,37%	488 689,84 €	1,23%			1 549 792,58 €	3,02%	846 122,57 €	1,53%
Charge nette globale (Evolution /N-1)	84 349 167,58 €		84 807 413,36 €	0,54%	91 240 344,98 €	7,59%	91 466 602,87 €	0,25%	95 806 244,69 €	4,74%	103 778 336,28 €	8,32%	97 899 704,03 €	-5,66%	101 485 407,98 €	3,66%

		2018	2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025		
5131 APA	Dépenses	52 115 618,13 €	52 254 664,67 €	0,27%	56 561 256,35 €	8,24%	59 491 965,93 €	5,18%	66 977 433,69 €	12,58%	67 900 481,75 €	1,38%	73 947 012,41 €	8,90%	75 901 194,43 €	2,64%	
	Recettes	19 759 253,17 €	21 857 486,36 €	10,62%	18 648 025,34 €	-14,68%	22 889 608,53 €	22,75%	27 713 598,36 €	21,08%	29 090 699,86 €	4,97%	38 668 711,24 €	32,92%	40 346 213,60 €	4,34%	
	dont CNSA concours APA et tarif plancher	19 429 441,87 €	20 070 476,69 €		18 452 351,73 €		22 546 422,35 €		23 260 383,35 €		25 278 674,46 €		30 151 230,66 €		32 830 995,20 €		747811 - 93430
	dont CNSA dotation compl SAAD /revalo art. 47 SEGUR	61 321,25 €	668 118,52 €						3 883 587,90 €		3 791 318,16 €		7 494 521,90 €		5 551 812,48 €		
	dont CNSA Fonds mobilité SAAD														1 437 161,00 €		747818 - 93430
	dont récupération indus	215 684,79 €	120 694,63 €		63 236,23 €		37 841,69 €		80 131,38 €		20 241,19 €		32 132,67 €		35 169,79 €		7533 - 93431
	dont remboursements CESU	52 805,26 €	88 788,89 €		132 437,38 €		303 209,55 €		488 689,84 €				980 347,94 €		470 412,20 €		7518 - 93431
	dont CNSA AVP														18 825,00 €		747818 - 934238
	dont ARS FIR PAERPA		120 000,00 €														
	dont CNSA Conf des financeurs		639 407,63 €														
5134 Prestations aux personnes agées (hors APA)	Dépenses	19 466 845,30 €	20 257 715,22 €	4,06%	20 957 444,26 €	3,45%	20 611 629,36 €	-1,65%	18 325 395,69 €	-11,09%	17 776 479,40 €	-3,00%	18 244 631,54 €	2,63%	18 513 063,57 €	1,47%	
	Recettes	2 085 319,56 €	1 637 612,81 €	-21,47%	5 838 972,10 €	256,55%	6 518 578,96 €	11,64%	4 886 033,61 €	-25,04%	3 439 306,48 €	-29,61%	4 569 549,13 €	32,86%	5 508 147,07 €	20,54%	
	dont récupérations successions	957 331,58 €	400 638,60 €		4 875 611,30 €		6 042 240,85 €		3 638 000,71 €		1 905 239,54 €		2 790 391,19 €		3 782 911,86 €		7513 - 934238
	dont obligations alimentaires	356 021,88 €	801 376,59 €		873 860,80 €		474 979,48 €		676 121,01 €		843 714,91 €		908 440,66 €		910 746,64 €		75131 - 934238
	dont CNSA AAP Conf des financeurs								571 911,89 €		684 178,22 €		862 984,84 €		759 629,49 €		7478142 - 93430
	dont financement AND Service Civique Seniors												2 857,44 €				74718 - 934238
	dont CNSA AMI SPDA														43 000,00 €		747818 - 934238
	dont CNSA AVP												4 875,00 €				
	dont ARS FIR PAERPA	109 500,00 €			89 500,00 €												
	dont ARS MAIA	589 009,00 €	435 597,00 €														
5141 Personnes handicapées	Dépenses	40 487 124,40 €	41 785 931,45 €	3,21%	43 277 120,94 €	3,57%	46 556 419,17 €	7,58%	50 205 787,97 €	7,84%	57 149 427,99 €	13,83%	57 029 996,30 €	-0,21%	62 321 816,58 €	9,28%	
	Recettes	5 875 847,52 €	5 995 798,81 €	2,04%	5 068 479,13 €	-15,47%	5 785 224,10 €	14,14%	7 102 740,69 €	22,77%	6 518 046,52 €	-8,23%	8 083 675,85 €	24,02%	9 396 305,93 €	16,24%	
	dont CNSA concours PCH	4 170 299,22 €	4 402 902,82 €		3 552 841,21 €		3 750 189,89 €		5 503 770,66 €		5 730 376,80 €		6 063 361,27 €		7 923 712,95 €		747812 - 93425
	dont CNSA concours MDPH	752 850,00 €	664 000,00 €		630 614,30 €		688 884,21 €		1 022 188,18 €		560 617,07 €		785 721,07 €		810 280,92 €		747813 - 93425
	dont récupération indus et reversements	16 113,95 €	77 250,02 €		805 065,85 €		1 162 665,48 €		576 781,85 €		226 919,11 €		276 753,23 €		183 291,05 €		7513 - 93425 et 7535 et 7538
	dont remboursements CESU	33 521,67 €	31 957,31 €		78 610,18 €		179 337,21 €						569 444,64 €		375 710,37 €		7518 - 93425
	dont CNSA revalorisations salariales SAAD												388 395,64 €		103 310,64 €		747818 - 93425
GLOBAL FCT	Dépenses	112 069 587,83 €	114 298 311,34 €	1,99%	120 795 821,55 €	5,68%	126 660 014,46 €	4,85%	135 508 617,35 €	6,99%	142 826 389,14 €	5,40%	149 221 640,25 €	4,48%	156 736 074,58 €	5,04%	
	Recettes	27 720 420,25 €	29 490 897,98 €	6,39%	29 555 476,57 €	0,22%	35 193 411,59 €	19,08%	39 702 372,66 €	12,81%	39 048 052,86 €	-1,65%	51 321 936,22 €	31,43%	55 250 666,60 €	7,66%	
	Charge nette globale	84 349 167,58 €	84 807 413,36 €	0,54%	91 240 344,98 €	7,59%	91 466 602,87 €	0,25%	95 806 244,69 €	4,74%	103 778 336,28 €	8,32%	97 899 704,03 €	-5,66%	101 485 407,98 €	3,66%	

Rapport CE – Actions de l'ADEC en faveur de l'économie du bien vieillir

27/07/2026

Dans un contexte de vieillissement marqué de la population insulaire, la silver économie est identifiée comme une priorité de développement économique autant pour favoriser le bien vieillir que pour soutenir l'innovation et l'économie. Considérée par le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), comme un « écosystème à très fort potentiel », l'économie du bien vieillir est à la fois levier d'innovation technologique et sociale, de transformation territoriale, de création d'emplois et d'adaptation des services aux évolutions démographiques.

Le SRDEII dans la version révisée, Ecunumia 2030, retranscrit des objectifs tels que « encourager la structuration de filières émergentes à haut potentiel telles que la silver économie » , « renforcer les capacités de maintien à domicile en s'appuyant sur les nouvelles technologies », mettre en place des « dispositifs dédiés à la silver économie »… Ces priorités trouvent un écho direct dans le Schéma Directeur de l'Autonomie 2022-2026 qui précise qu'il convient de « s'appuyer sur la silver économie et l'innovation » pour favoriser le bien vieillir et qui prévoit la « création d'une filière économique du bien vieillir ».

En tant qu'opérateur économique régional chargé de la mise en œuvre opérationnelle du SRDEII, l'ADEC a un rôle structurant et inscrit son action dans une logique de continuité et de cohérence avec les objectifs portés au niveau régional. A ce titre, l'ADEC déploie une véritable feuille de route dédiée au soutien des entreprises de l'économie du bien vieillir afin de structurer cet écosystème.

Actuellement déployée, cette feuille de route a été construite pour couvrir l'ensemble des besoins de la filière, et s'articule autour de cinq axes complémentaires : recenser les acteurs et cartographier l'écosystème, créer les conditions d'émergence des entreprises du secteur, accompagner ces entreprises et fédérer l'écosystème, encourager l'innovation, communiquer et sensibiliser sur les enjeux et opportunités du bien vieillir. Cette architecture permet d'agir simultanément sur la connaissance du terrain, les leviers financiers, la mise en réseau, le développement de l'innovation et l'appropriation collective des enjeux : autant de conditions nécessaires à la structuration durable d'une filière encore émergente.

Les axes de cette feuille de route ont été traduits en actions concrètes, dont voici les principaux exemples. Afin d'approfondir sa connaissance de l'écosystème, l'ADEC a souhaité réalisé plusieurs études par le biais de Corsica Statistica *« La silver économie, une filière d'avenir en Corse »* et une seconde étude *Regards croisés Corse-Québec intitulée « la silver économie, une ambition stratégique partagée »* réalisée dans le cadre du Projet de Coopération Décentralisée FFQCD (2024-2026) dont la Collectivité de Corse est chef de file. Cette connaissance du secteur a été complétée par le lancement conjoint avec le Gérontopôle di Corsica d'un AMI permettant de recenser les porteurs de projets et entreprises du secteur. S'agissant du volet financier, l'ADEC mobilise des dispositifs permanents au bénéfice de la filière (Pattu Innuvazione, Impresa Sì, Pattu Impresamondu), et des dispositifs ponctuels tels que l'AAP Erasmus + destiné à soutenir les initiatives favorisant l'autonomie des personnes en zones rurales et isolées. Afin de fédérer les acteurs, l'ADEC a tissé des partenariats aux échelles locale, nationale et internationale. L'innovation est encouragée à travers plusieurs initiatives dont notamment l'accompagnement de la Collectivité de Corse, par le biais de l'ADEC, d'une délégation de 14 start-ups au salon VIVATECH, le soutien aux concours d'innovation, ainsi que l'accompagnement et la participation à des mobilités européennes de type Erasmus+, lesquelles, grâce à l'accréditation au programme de la Collectivité de Corse, ont permis de pouvoir échanger des bonnes pratiques et accompagner la montée en compétences des entreprises et acteurs du secteur.

Enfin, l'ADEC soutient, par le biais d'une Convention de partenariat pluriannuelle, la Fondation de l'Université de Corse et sa Chaire Mutations et Innovations Territoriales (MIT) qui s'est traduite notamment par la co-organisation d'une journée dédiée au bien vieillir, réunissant chercheurs (locaux, nationaux et même internationaux en provenance du Quebec), institutions et entreprises locales autour des enjeux du bien vieillir sous l'angle de la ruralité et de l'innovation. Une journée qui a abouti à la formalisation d'un livrable actuellement disponible, un carnet dédié au bien vieillir en Corse ayant vocation à orienter les politiques publiques.

Le Projet de Coopération Décentralisée engagé entre la Corse et le Québec autour de l'économie du bien vieillir s'impose comme un projet phare, appelé à jouer un rôle moteur dans la structuration de la filière. Retenu dans le cadre du Fonds Franco-Québécois de Coopération Décentralisée (2024-2026), ce projet fait suite à une série d'échanges initiés avec le Québec dès 2022, et s'inscrit dans le prolongement du déplacement effectué par la Conseillère Exécutive en charge de la Santé et du Social, Madame Bianca Fazi. Ledit projet porté par la Collectivité de Corse en tant que chef de file associe l'ADEC, Québec International, le Gérontopôle di Corsica, les incubateurs INIZIA et Le CAMP, ainsi que plusieurs universités et centres de recherche des deux territoires, réunis autour de problématiques communes (vieillissement démographique, isolement, difficultés de recrutement) et d'une même ambition : développer des solutions innovantes adaptées aux territoires. Une mission institutionnelle et économique qui a notamment permis d'accompagner 3 entreprises innovantes insulaires de la filière a été organisée à Québec en décembre 2025, suivie de l'accueil d'une délégation québécoise en Corse en juin 2026, permettant d'identifier des partenariats institutionnels, technologiques, économiques et scientifiques concrets.

Cette feuille de route constitue à ce jour un socle solide pour engager une nouvelle étape dans la structuration de la filière, celle d'une approche de type « opération d'intérêt territorial (OIT) », consistant à concentrer moyens publics, partenariats et ingénierie autour d'un nombre restreint de filières stratégiques à fort potentiel de différenciation et d'entraînement économique, au sein d'une gouvernance partenariale resserrée. Dans cette perspective, l'ADEC a vocation à jouer un rôle d'animateur et de facilitateur stratégique, en assurant la mise en relation des acteurs, l'identification des complémentarités, la coordination de projets collectifs et le suivi de plans d'action opérationnels. La coopération Corse-Québec constitue aujourd'hui un premier démonstrateur opérationnel de cette approche. Elle montre qu'une stratégie fondée sur l'animation d'écosystèmes, les consortiums, l'expérimentation et les coopérations internationales peut produire des effets d'accélération réels pour les filières émergentes corses. Cette démarche a vocation à s'étendre plus largement et se pérenniser, afin de faire émerger une vraie dynamique collective, d'associer progressivement l'ensemble des acteurs du territoire et de consolider durablement l'écosystème régional du bien vieillir. Une telle évolution renforcerait la compétitivité et la souveraineté économique du territoire autour des filières émergentes telles que la silver économie.

DÉPARTEMENTS
DE FRANCE

Résolution des Départements de France en faveur d'une décentralisation des politiques de l'autonomie

Bureau du 21 janvier 2026

Considérant que **le défi démographique et les enjeux liés à l'autonomie et au handicap engagent l'ensemble de la société**, qu'il relève de notre responsabilité politique collective d'adapter notre pays à une population qui vit plus longtemps, en s'appuyant sur une articulation claire entre la protection sociale nationale et la solidarité territoriale, et qu'à ce titre **les futures annonces relatives au projet de loi décentralisation et au Plan Grand Âge doivent pleinement reconnaître le rôle des collectivités territoriales, et en particulier des Départements**, dans l'organisation des réponses d'autonomie, de prévention, de soin et d'inclusion sur l'ensemble des territoires.

Considérant que, par leurs compétences, leur proximité avec les habitants et leur rôle de régulation territoriale, **les Départements occupent une place centrale dans la structuration d'une société de la longévité et de l'inclusion**, mais qu'ils n'agissent pas seuls et ont besoin d'une clarification de la répartition des compétences avec l'ensemble de leurs partenaires.

Considérant que, **les politiques de l'autonomie doivent reposer sur les deux piliers essentiels que sont la cinquième branche « Autonomie » de la Sécurité sociale**, gérée par la CNSA, **et un véritable Service public départemental de l'autonomie (SPDA)**, piloté par les Départements, piliers qui doivent associer l'ensemble des acteurs concernés pour assurer une offre sociale et médico-sociale de proximité adaptée aux attentes de nos concitoyens.

Considérant que ces évolutions n'auront de sens qu'à la condition d'une réforme du financement des EHPAD visant à réduire les restes à charge et à rendre soutenable l'aide sociale à l'hébergement pour les Départements ; et à la condition d'une réflexion spécifique sur la présence et l'organisation des unités de soins de longue durée et de soins palliatifs, disponibles et accessibles sur les territoires.

Considérant que le déficit actuel de la branche Autonomie révèle l'insuffisance de la stratégie portée par l'État et qu'une loi de programmation pluriannuelle garantissant une trajectoire financière sécurisée et lisible pour la branche Autonomie et pour les collectivités, tenant compte des nécessaires revalorisations des métiers du soin et de l'aide à la personne indispensables pour lutter contre une crise des vocations qui mine les fondements de notre solidarité, est plus que nécessaire.

DÉPARTEMENTS
DE FRANCE

Considérant que **les citoyens attendent une meilleure fluidité ainsi qu'une pleine reconnaissance de leurs besoins exprimés tout au long de leur parcours d'autonomie** et **afin de leur garantir un accompagnement**, intégrant les politiques de prévention renforcée, tout en assurant le plein respect de leurs droits et de leurs choix, **les Départements de France demandent :**

- **Que, préalablement à toute négociation, l'organisation et le financement des prestations individuelles relevant de la protection sociale soient garantis et pleinement solvabilisés par la Sécurité sociale**, dans le cadre du débat démocratique et parlementaire porté par les lois de finances, cette garantie se traduisant dès 2027 par une compensation à hauteur d'au moins 50 % des concours historiques de l'APA et de la PCH ;
- **Que soit mise en place une gouvernance renouvelée de la branche Autonomie, au niveau national comme départemental**, fondée sur un paritarisme social et territorial associant pleinement les collectivités et la démocratie sociale, garantissant une représentation effective des territoires dans la définition des priorités, la répartition des moyens et l'évaluation des politiques publiques ;
- Que des expérimentations puissent être organisées sur les territoires volontaires en vue de la généralisation éventuelles ;
- **Que le Service public départemental de l'autonomie (SPDA) soit reconnu comme le cadre structurant de l'animation des acteurs locaux et de la concertation avec les usagers**, les proches aidants et les professionnels, en s'appuyant sur le rôle pilote du Département en tant que collectivité des solidarités ;
- **Que les discussions sur le projet de loi décentralisation et le Plan Grand Âge soient l'occasion d'une répartition claire des responsabilités**, confiant à l'État le pilotage en lien avec une représentation de Départements de France, des droits et des financements au titre de la protection sociale, et aux Départements, pleinement reconnus comme chefs de file, la responsabilité d'organiser et de mettre en œuvre la transition démographique dans les territoires.

Ce ne sont qu'à ces conditions réunies que Départements de France revendique l'entière responsabilité de la programmation de l'offre de services à et autour du domicile, afin de garantir la fluidité des parcours et la reconnaissance des besoins exprimés par les citoyens, dans le cadre d'un Service public départemental de l'autonomie réaffirmé et renforcé dans ses prérogatives, avec un financement pérenne et sécurisé relevant de la solidarité nationale.

S'agissant des établissements, y compris des habitats intermédiaires, Départements de France affirme la nécessité pour les Départements de conserver un rôle déterminant dans la programmation et la planification de l'offre, au titre de leur rôle de chef de file, du pilotage du Service public départemental de l'autonomie, ainsi

DÉPARTEMENTS
DE FRANCE

que des relations contractuelles et de la gouvernance territoriale mises en œuvre avec la CNSA.

Départements de France demande *a minima* une labellisation des habitats intermédiaires, afin d'avoir un meilleur suivi de leur développement.

Par ailleurs, concernant la gouvernance de la CNSA, Départements de France revendique une place majoritaire des financeurs.

Notre pays a besoin de disposer d'un cadre clair dans lequel les missions que chacun exerce soient reconnues, financées et gouvernées de manière cohérente.